


Note RE/MAX COVID-19 – Consignes de visite

Cette note peut être modifiée en fonction de l'évolution des informations sur la situation sanitaire (version du 25 novembre 2020).



Conditions préalables à une visite physique

- ✓ Préqualification pour ce bien des visiteurs par l'agent RE/MAX 
- ✓ Préqualification du bien par les visiteurs avec l'agent RE/MAX lors d'une présentation/visite virtuelle du bien

Principes de sécurité sanitaire pour une visite (en complément des gestes barrières)



Les visites de biens sont organisées exclusivement sur **rendez-vous fixé à l'avance**.
Le propriétaire est **prévenu par écrit** du jour et de l'heure de la visite.



Un **bon de visite** est fourni au candidat avant le rendez-vous afin de justifier de son déplacement.
Le nombre de personnes présent dans le bien visité est réduit au **strict minimum** et est limité à **2 personnes** dans une même pièce.



Le candidat vient avec **son propre stylo** pour prendre des notes et signer le bon de visite.
Les visites sont **espacées** et le temps de visite est **limité à 30 min maximum**.



L'agent **aère les pièces 15 min avant la visite et entre chacune d'elles et désinfecte les poignées de portes et des placards avant et après la visite**

Les agents/propriétaires/candidats qui sont « à risque », qui ont des symptômes ou qui sont des cas contact doivent s'abstenir de faire des visites.

Il est fortement conseillé aux agents/propriétaires/candidats de télécharger l'application **TousAntiCovid** avant la visite.
Les personnes qui ont des symptômes dans les jours qui suivent une visite s'engagent à contacter sans délai leur agent RE/MAX afin de l'en informer.

Le candidat et l'agent **doivent être équipés de gel hydro-alcoolique**



Le candidat et l'agent **portent un masque pendant la visite**



Seul l'agent ouvre les portes des pièces et des placards pendant la visite



Les déplacements doivent être effectués de manière **individuelle**.
Le covoiturage est fortement déconseillé.



Gestes barrières

(Santé Publique France - 14 octobre 2020)



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



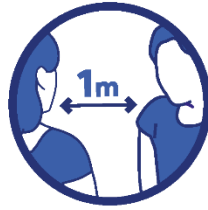
Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Critères des personnes « à risque »

(HCSP - 12 novembre 2020)

- Être âgé de 65 ans et plus ;
- Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires ;
- Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm²) ;
- Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- Être au troisième trimestre de la grossesse ;
- Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise ;
- Être atteint d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémiplégié, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare.